



Fédération Européenne  
Environnement Ecologie

BP Mairie de CHALAIS 36370

36370 CHALAIS

[garderlevivant@gmail.com](mailto:garderlevivant@gmail.com)

**Déposition Enquête publique - nouvelle charte du Parc :** <https://www.registre-dematerialise.fr/5551/>

REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ  
CONSULTATION & ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE : révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne en vue du renouvellement du label « Parc naturel régional » pour la période 2025 - 2040 sur son territoire

Présentation

Déroulement

Documents de présentation

Les contributions

Déposer une contribution

## Présentation de l'enquête publique



### Information du public

Utilisez le ou les boutons ci-dessous pour télécharger les documents

Avis d'enquête publique

Arrêté d'enquête publique

#### Retrouvez tous les documents officiels ci-dessous

- P01- Arrêté d'ouverture d'enquête publique P01
- P02- Délibération CP Région Centre Val de Loire
- P03- Charte en bref (Résumé non technique)
- P04- PROJET\_CHARTE\_2024\_2040
- P05- PLAN\_DE\_PARC
- P06a- Avis d'opportunité de l'Etat
- P06b- Avis CNPN
- P06c- Avis FPNRFP06c- Avis FPNRF
- P06d- Avis Etat Projet Charte
- P06e- Liste principales modifications
- P07- Bilan de concertation locale
- P08- Evaluation Environnementale
- P09- Avis autorité environnementale
- P10- Mémoire en réponse avis AE
- P11- BILAN\_EVALUATION\_CHARTE\_2010\_2025P11- BILAN\_EVALUATION\_CHARTE\_2010\_2025
- P12- DIAGNOSTIC\_TERRITORIAL
- P13- Liste des communes

## A l'attention des Commissaires Enquêteurs

Messieurs,

vous trouverez ci-joint, les items argumentés et factuels pour la déposition contradictoire émise par notre association. Ces items développent les points officiels proposés dans les dossiers concernant l'enquête publique.



### Un Parc naturel régional, c'est quoi ?

- un territoire rural habité
- un patrimoine naturel et culturel remarquable, mais fragile
- une charte qui définit le projet concerté de développement durable fondé sur la protection et la valorisation de ce patrimoine
- un syndicat mixte composé des collectivités locales qui pilotent les actions de la Charte
- une reconnaissance nationale à travers le label « Parc naturel régional »

#### Les 5 grandes missions d'un Parc

- Protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages
- Contribuer à l'aménagement du territoire
- Contribuer au développement économique, social et culturel, et à la qualité de la vie
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherches.

Aujourd'hui, il existe 58 Parcs naturels régionaux en France qui sont réunis au sein d'une Fédération.

Retrouvez toutes les infos sur [www.parc-naturels-regionaux.fr](http://www.parc-naturels-regionaux.fr)



## Préambule

Les parcs naturels régionaux (58 en France) sont des espaces exceptionnels pour plusieurs raisons écologiques, culturelles et économiques, ce qui en fait des territoires qu'il est essentiel de préserver. Voici pourquoi :

### 1. Protection de la biodiversité

Les parcs naturels régionaux abritent une grande variété d'espèces animales et végétales, dont certaines sont rares, menacées ou endémiques. Ces espaces jouent un rôle fondamental dans la préservation des écosystèmes, en offrant des habitats protégés aux espèces et en limitant les impacts de l'urbanisation et de l'agriculture intensive. En préservant ces espaces, on protège ainsi la richesse biologique qui est essentielle au maintien des équilibres écologiques.

### 2. Conservation des paysages uniques

Ces parcs couvrent souvent des paysages naturels d'une grande beauté, façonnés par la géologie, le climat et les activités humaines traditionnelles. Ces paysages, qu'ils soient montagnards, forestiers, côtiers, ou fluviaux, font partie du patrimoine naturel et culturel de la région. La préservation de ces paysages est cruciale, car ils constituent un héritage commun et sont souvent menacés par le développement économique et l'urbanisation.

### **3. Promotion des pratiques agricoles durables**

Les parcs naturels régionaux encouragent des pratiques agricoles et forestières respectueuses de l'environnement. En soutenant l'agriculture biologique, la production locale, et les modes de culture qui respectent les sols et la biodiversité, ils contribuent à une gestion durable des ressources naturelles. Cela aide à limiter l'utilisation de produits chimiques et à promouvoir une agriculture qui soutient la biodiversité.

### **4. Préservation du patrimoine culturel**

Les parcs naturels régionaux sont également des lieux où se trouvent des traditions culturelles, des savoir-faire locaux et des éléments du patrimoine historique (bâtiments anciens, monuments, pratiques artisanales, etc.). La préservation de ces éléments culturels est cruciale pour garder une identité locale et permettre aux populations locales de valoriser leur patrimoine.

### **5. Développement du tourisme durable**

Les parcs naturels régionaux favorisent un tourisme respectueux de l'environnement, en mettant en place des infrastructures écologiques et en sensibilisant les visiteurs aux enjeux de la préservation de la nature. Ce tourisme durable permet de valoriser les ressources locales, de créer des emplois dans les zones rurales, et de faire découvrir la beauté de la nature sans la détériorer.

### **6. Rôle pédagogique et sensibilisation à l'environnement**

Ces espaces sont également des lieux d'éducation et de sensibilisation à la nature. Ils accueillent de nombreux programmes éducatifs pour les enfants et les adultes, qui permettent de mieux comprendre les enjeux environnementaux et de prendre conscience de la fragilité de notre patrimoine naturel.

### **7. Lutte contre le changement climatique**

Les parcs naturels régionaux jouent un rôle dans la lutte contre le changement climatique. En protégeant les forêts, les zones humides et les prairies, ils contribuent au stockage du carbone, à la régulation des eaux et à la protection contre l'érosion des sols. Les initiatives locales dans les parcs naturels encouragent également la transition vers des énergies renouvelables et des pratiques respectueuses de l'environnement.

**En somme, les parcs naturels régionaux sont des espaces uniques par leur biodiversité, leur patrimoine paysager et culturel, leur rôle dans la promotion d'une économie locale durable et leur contribution à la lutte contre le changement climatique. Préserver ces espaces, c'est donc protéger notre héritage commun pour les générations futures et garantir un équilibre entre les activités humaines et la nature.**

Les 7 points clé ci-dessus ne sont pas tubulaires dans leur gestion et leur fonctionnement, bien au contraire. Un dysfonctionnement, une vulnérabilité, une négligence impactera cet ensemble des 7. Il existe un et un seul PNR de la Brenne qui englobe l'intégralité des communes actuelles et à venir si elles voudront bien respecter les engagements anciens et futurs. Il n'existe pas « le Cœur de Brenne, la Brenne des étangs..., le Sud Brenne, le Nord Brenne... ». Le PNR de la Brenne est indivisible.

Le Parc naturel régional (PNR) de la Brenne, souvent surnommé "le pays des mille étangs", est un espace naturel d'exception situé dans le département de l'Indre, en région Centre-Val de Loire, en France. Il est reconnu pour sa richesse écologique, en particulier pour ses zones humides et sa biodiversité. Le site est également désigné comme une zone **RAMSAR, une désignation internationale qui en fait une zone humide d'importance mondiale.**

**La Convention RAMSAR en quelques mots :** La Convention de RAMSAR est un traité international adopté en 1971 à Ramsar, en Iran, pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Le but de la convention est de protéger les zones humides, considérées comme des écosystèmes vitaux pour la préservation de la biodiversité, notamment pour les oiseaux migrateurs. **Les sites désignés RAMSAR**

sont reconnus pour leur importance écologique et bénéficient d'une protection renforcée, bien qu'ils ne soient pas protégés par une réglementation internationale directe. Les pays signataires s'engagent à mettre en œuvre des politiques de gestion durable sur ces sites.

**La Brenne en tant que site RAMSAR :** Le PNR de la Brenne a été inscrit sur la liste des sites RAMSAR en 1991, reconnaissant ainsi la valeur internationale de ses zones humides. **En tant que site RAMSAR, la Brenne bénéficie d'une reconnaissance mondiale pour son rôle dans la préservation de la biodiversité des zones humides et pour la protection des espèces d'oiseaux migrateurs qui y trouvent refuge.** Les gestionnaires du site s'engagent à surveiller l'état écologique des zones humides, à sensibiliser les populations locales et les visiteurs, et à mettre en place des actions concrètes pour la protection des habitats et des espèces.

**Actions de protection et sensibilisation :** La désignation RAMSAR aide à obtenir des financements pour des projets de conservation, d'études scientifiques, et de gestion durable des zones humides. La sensibilisation des visiteurs et des habitants est un axe essentiel de la politique de gestion du parc : des ateliers, des panneaux explicatifs et des visites guidées sont proposés pour faire découvrir les spécificités de ces milieux fragiles.

Le PNR de la Brenne et son statut de site RAMSAR en font une zone humide d'importance internationale, dont la préservation est essentielle pour la biodiversité. La combinaison des missions du parc et des engagements RAMSAR permet de concilier développement local et respect de la nature, tout en assurant un refuge pour de nombreuses espèces d'oiseaux et d'animaux.

Dans ces conditions l'artificialisation et de facto la destruction des sols doivent s'arrêter dans le cadre d'accueils de solutions E.N.R industrielles. Les sols déjà artificialisés et existants à vocation de support pour des installations techniques doivent être systématiquement utilisés (privilégier également des toitures existantes).

## Le PNR de la Brenne et les attentes des touristes pour un tourisme nature et durable

L'Association des Hébergeurs Touristiques de l'Indre (AHTI) et des départements limitrophes a publié en 2017 en enquête nationale sur l'item : **Le besoin d'un tourisme respectueux de l'environnement tout en étant proactif vis-à-vis de la demande et des besoins des touristes d'aujourd'hui et de demain.** Cette enquête est argumentée avec différentes références bibliographiques. Elle associe un corpus de personnes interviewées significatif (1280 touristes accueillis en Gîtes et chambre d'hôtes de l'Indre ou visiteurs (âgés de plus de 18 ans)). Cette enquête démontre les effets totalement néfastes engendrés par la présence d'éoliennes industrielles dans notre environnement proche ou lointain (Enquête jointe). Un rappel des votes depuis 2023 sur ce sujet est également présenté ci-dessous.



**Éoliennes dans le PNR de la Brenne**  
**NON**

**Champ photovoltaïque dans le PNR de la Brenne**  
**Cui mais**

Parc naturel régional de la Brenne

DESTINATION **BRENNE**

Parc naturel régional de la Brenne

Réécriture de la Charte du PNR de la Brenne - Validation 2025  
8 juin 2023 - Vote des élus - Conseil Syndical  
Les éoliennes dans le PNR de la Brenne, c'est NON.  
Les champs PV, c'est OUI sous un très stricte encadrement.

Destination Brenne vote contre l'implantation de projets éoliens dans le PNR de la Brenne (juin 2023, vote à l'unanimité).

## Parc éolien, une atteinte pour la liberté d'entreprendre dans le cadre d'un accueil touristique professionnel

Dans ce constat concernant la prolifération des parcs éoliens industriels, Gîtes de France s'est à juste titre officiellement positionné. Cette prise de décision est très significative et tranchée. Gîtes de France n'accorde plus de labélisation si un propriétaire ou porteur de projet touristique est au voisinage d'un parc éolien.

**Gîtes de France**  
INDRE EN BERRY

### ATTESTATION

Je soussigné, Ludovic DURIS, Responsable du Relais des Gîtes de France de l'Indre en Berry, certifie que dans le cadre de l'agrément «Gîtes de France®», les critères relatifs à l'environnement et à la présence de nuisances auditives, olfactives et visuelles sont pris en compte.

Gîtes de France® ne labellise donc pas de structures situées dans les zones d'implantation de parcs éoliens, ou à proximité de celles-ci, ou de toute autre source de nuisance.

De plus, les touristes viennent dans le Parc Naturel Régional de la Brenne pour son paysage préservé, la diversité de sa faune et de sa flore.

Il n'est donc pas concevable que ceux-ci se retrouvent face un champ d'éoliennes dans cet environnement naturel remarquable.

Fait à Châteauroux, le 14 janvier 2016

Ludovic DURIS  
Responsable

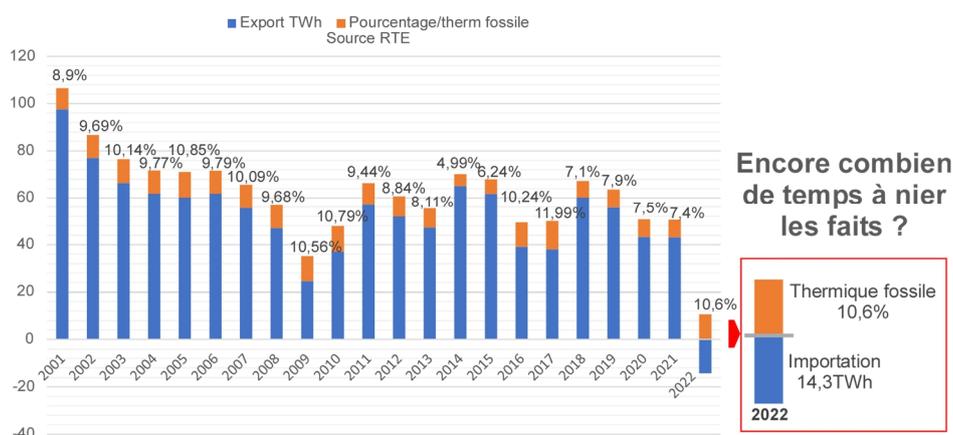


GITES DE FRANCE de l'INDRE en BERRY - 178 Avenue des Marras 36000 CHATEAUROUX  
Tél. 09 72 47 50 93 - Email : [info@gites-de-france-indre.com](mailto:info@gites-de-france-indre.com) - [www.gites-de-france-indre-berry.com](http://www.gites-de-france-indre-berry.com)  
Service de réservation - 02 30 07 43 85 - Lundi au Vendredi de 8h30 à 19h - Samedi de 9h à 18h et Dimanche de 10h à 16h

## Le PNR de la Brenne territoire du Berry et de l'Indre dans un schéma global de production d'Énergies Renouvelables

L'argumentation déposée parfois par des commissaires enquêteurs déclarant que les éoliennes industrielles contribuent à la baisse de la consommation des énergies fossiles n'est pas correcte et est malheureusement à charge pour certains projets. Après une étude sérieuse relevant de données contractuelles, voici la réalité. NON, le Thermique Fossile n'est pas en recul en France malgré la présence d'éoliennes industrielles.

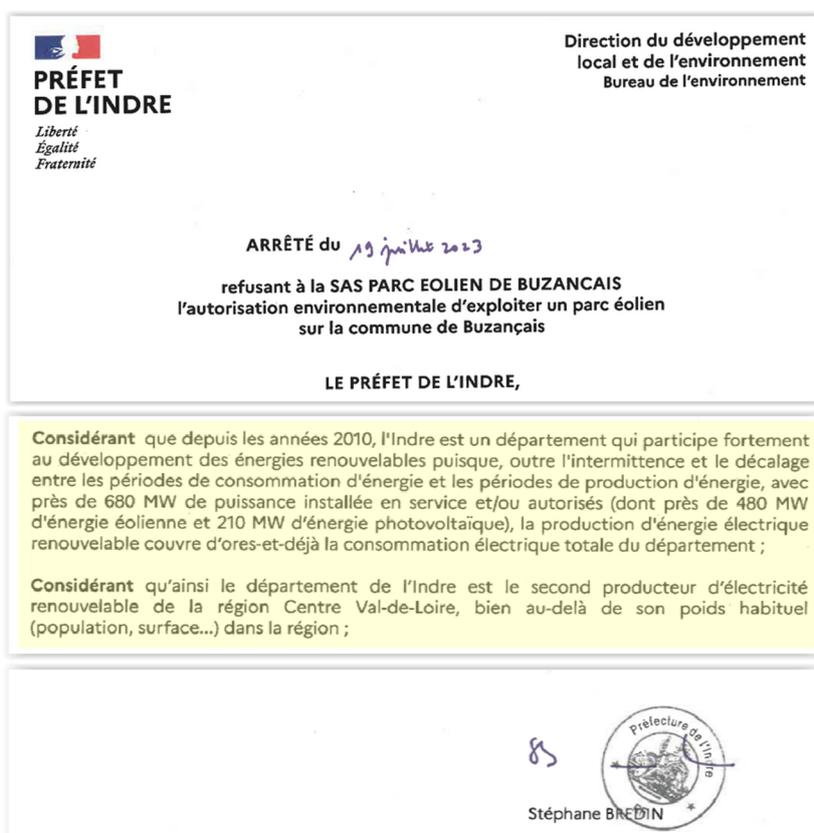
## Production française d'électricité versus thermique fossile



Source RTE (2001 -2022)

Les conclusions du préfet BREDIN (juillet 2023) auraient dû stopper tous les nouveaux projets éoliens dans l'Indre. L'éolien dans l'Indre ne doit plus être un sujet !

A la suite du rapport émis par la commission d'enquête publique concernant le projet éolien de BUZANCAIS (2023), le préfet de l'Indre avait émis une expertise et une conclusion factuelle.



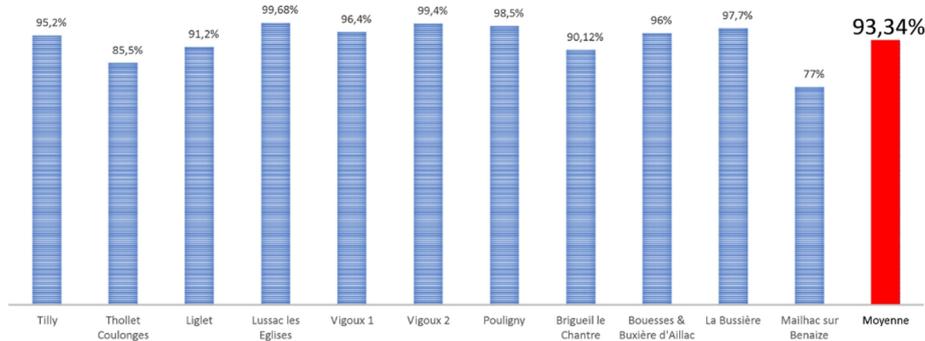
## Quid des enquêtes publiques locales sans une vision globale ?

Les enquêtes publiques concernant les ENRi sont totalement isolées et devraient faire l'objet d'une véritable concertation entre les Commissaires Enquêteurs ! Ces enquêtes devraient également s'inscrire par une lecture bibliographique préalable sérieuse et ressentie.

► Quid du bénéfice des enquêtes publiques ?

## Des projets extrêmement impopulaires Les élus doivent respecter les citoyens

### LES CITOYENS DISENT "NON" / ENQUÊTES PUBLIQUES



Sources de données vérifiable en ligne sur les sites internet des Préfectures :  
 Pour la Vienne : <http://www.vienne.gouv.fr/content/search?SearchText=eoliennes&SearchButton.x=0&SearchButton.y=0>  
 Pour l'Indre : <http://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/L.C.P.E./Dossier-Autorisation-ICPE>  
 Pour la Haute Vienne : <http://www.haute-vienne.gouv.fr/content/search?SearchText=eoliennes&SearchButton.x=0&SearchButton.y=0>

Ces résultats factuels démontrent deux éléments :

- 1 : les Français ne veulent plus de parc éolien en France,
- 2 : les chiffres sont éloquentes (93,34%).

Ces données nous laissent à penser qu'il y a depuis plusieurs années, un véritable problème concernant la gestion globale des enquêtes publiques et d'autre part, un non-respect d'une consultation et de ces conclusions citoyennes qui se veulent être démocratiques et qui s'empilent. Le projet éolien de Pouiligny Saint-Pierre est rejeté à 98,5% par les déposataires de l'enquête publique. **Malgré cet état des lieux factuel, le maire actuel et Président de l'association des maires ruraux de l'Indre ne souhaite ni voir ni comprendre les enjeux à long terme. Non, Monsieur le maire, le PNR de la Brenne ne doit pas vivre sous une cloche et tous les trains ne sont pas bons à prendre, même pour un billet de 20.000€ par mat.** La presse nationale relate dans plusieurs articles le sujet hautement problématique.

#### 2023 : VALEURS ACTUELLES



## Ces élus complices du lobby de l'éolien

Dans l'Indre, des maires qui sont aussi propriétaires fonciers favorisent l'implantation des aérogénérateurs. Redevances alléchantes, administrés en colère: le cocktail est explosif.

reviennent à la commune, le reste étant réparti entre l'intercommunalité, le département et la région. Un argument non négligeable pour des villages de plus en plus démunis financièrement.

**Conflits d'intérêts**  
 Le propriétaire du terrain sur lequel est dressée l'éolienne — souvent une parcelle agricole — perçoit lui aussi un loyer de la part de l'opérateur: jusqu'à 30 000 euros par an, en fonction de la puissance installée. Une rede-

Avec 120 mâts, le département de l'Indre est le deuxième accueillant le plus d'éoliennes en région Centre-Val de Loire.

avoir comme ça », décrypte auprès de Valeurs actuelles Gilbert Blanc, maire du village de Mâron, qui s'est doté en 2021 d'un label "commune sans éolienne", une première en France. « Certaines communes se sont rendu compte qu'elles devaient toucher 60 000 euros par an, mais que d'un autre côté, l'État leur retirait en conséquence 50 000 euros de dotation financière », poursuit l'édile, élu dès le premier tour en 2020 dans le vent de la fronde antiéolienne. « Chez nous, la plupart des maires et conseillers municipaux sont des propriétaires fonciers », complète un observateur, pointant un risque de dérives évident.

« Pour ma part, j'ai toujours refusé de recevoir des promoteurs », confie Annie Barreau, maire de Ervres, qui héritera malgré elle d'une partie du parc de la commune voisine de Thizay. Le maire de celle-ci, Eric Bidet, verra s'ériger les mâts sur un terrain appartenant à sa belle-mère. Pas question pour Annie Barreau de l'accabler. Bien que l'éolienne à prendre ses distances: « Est-ce qu'il faut pourrir la vie des gens pour 40 000 euros de recettes par an? », s'interroge-t-elle. Rares sont les maires comme elle, dans le département, à résister à la pression des promoteurs.

À Saint-Georges-sur-Arnon, le maire, Jacques Pallas, ne cache pas, et il est

## ENQUÊTE

**"EST-CE QU'IL FAUT POURRIR LA VIE DES GENS POUR 40 000 EUROS DE RECETTES PAR AN?", S'INTERROGE UNE MAIRE. RARES SONT CEUX, ICI, À RÉSISTER À LA PRESSION DES PROMOTEURS.**

Pédagogie d'autant plus renforcée que le parc mitoyen des Vignes a connu un invraisemblable incident, en janvier 2021: la chute d'une pale de 47 mètres et de 11 tonnes, sans faire de blessés.

**Un zèle suspect**  
 La proximité de Jacques Pallas avec RWE Renewables France (anciennement Nordex), le principal promoteur des parcs de Saint-Georges-sur-Arnon, en interroge plus d'un sur la commune: « Il ne démarque que pour cette société et quand il est question d'un concurrent, comme Siemens, il laisse tomber », décrit un Indrien, sous couvert d'anonymat. Il faut dire que les menaces de plaintes agitées contre ses opposants par Jacques Pallas, retiré de la SNCF et cacique de



Avec 120 mâts, le département de l'Indre est le deuxième accueillant le plus d'éoliennes en région Centre-Val de Loire.

# ENQUETE

avoir comme ça », décrypte auprès de *Valeurs actuelles* Gilbert Blanc, maire du village de Mâron, qui s'est doté en 2021 d'un label "commune sans éolienne", une première en France. « Certaines communes se sont rendu compte qu'elles devaient toucher 60 000 euros par an, mais que d'un autre côté, l'État leur retirait en conséquence 50 000 euros de dotation financière », poursuit l'édile, élu dès le premier tour en 2020 dans le vent de la fronde antiéolienne. « Chez nous, la plupart des maires et conseillers municipaux sont des propriétaires fonciers », complète un observateur, pointant un

**“EST-CE QU'IL FAUT POURRIR LA VIE DES GENS POUR 40 000 EUROS DE RECETTES PAR AN ?”, S'INTERROGE UNE MAIRE. RARES SONT CEUX, ICI, À RÉSISTER À LA PRESSION DES PROMOTEURS.**

Pédagogie d'autant plus renforcée que



## INDRE : « L'IMPLANTATION DE NOUVELLES ÉOLIENNES EST UN VÉRITABLE DÉNI DE DÉMOCRATIE »

Interrogé sur la prolifération des éoliennes géantes dans notre département, le maire de la commune de Mâron, Gilbert Blanc, ne mâche pas ses mots. Pour lui, les implantations de parcs éoliens industriels se réalisent sans l'assentiment des citoyens, ni des élus. C'est pourquoi, il dénonce un « véritable déni de démocratie ».

### Un maire élu contre les éoliennes

Gilbert Blanc détient son mandat de maire grâce à son combat anti-éolien. Il sait de quoi il parle. En 2020, les Maronnais ont voté massivement pour sa liste « L'Air

libre à Mâron en Berry ». Celle-ci a remporté les 15 sièges que compte le Conseil municipal de Mâron. À l'époque, la presse avait évoqué cette victoire écrasante comme un véritable « référendum » contre les

éoliennes. La population de Mâron a porté au pouvoir une équipe de novices en politique plutôt que de reconduire une équipe aguerrie mais compromise avec un gros promoteur éolien, la société JPÉE. Cette dernière souhaite implanter un parc de 4 éoliennes sur cette petite commune à l'est de Châteauroux. Le rejet de ce projet par la population locale est total. Ici comme ailleurs, à de très rares exceptions près, personne ne veut de ces immenses moulins aux nuisances multiples à côté de son habitation.

ENQUÊTE

# Immobilier : comment les éoliennes font baisser les prix des maisons

Un récent rapport de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie conclut à un faible impact de la proximité d'un champ d'éoliennes sur le prix de l'immobilier. Des conclusions qui interpellent des associations de riverains. Enquête.

- [Ajouter à mes articles](#)
- [Commenter](#)
- [Partager](#)
- [Énergies renouvelables](#)
- [Finances Publiques](#)

2024 : FED

## Fédération Environnement Durable

Association reconnue d'Intérêt Général  
Agréée pour la protection de  
l'environnement



**La FED**   **Qui sommes-nous?**   **Communiqués de Presse**   **Éolien terrestre**   **Éolien en mer**   **Mentions légales**  
**Adhésion**   **Comment lutter**   **Les nuisances** ▾   **Photovoltaïque au sol** ▾   **Énergie** ▾   **Actualités en continu**  
**Contactez les délégués départementaux**   **statuts**

← « la mer en débat », vers le 49-3 de la politique énergétique ?

### DEVALUATION BIENS IMMOBILIERS, LES RIVERAINS D'ÉOLIENNES VICTIMES DE DÉSINFORMATION

Publié le mai 6, 2024 par sigillee

### COMMUNIQUÉ : DEVALUATION BIENS IMMOBILIERS, LES RIVERAINS D'ÉOLIENNES VICTIMES DE DÉSINFORMATION

Rechercher

#### Articles récents de la FED

- DEVALUATION BIENS IMMOBILIERS, LES RIVERAINS D'ÉOLIENNES VICTIMES DE DÉSINFORMATION mai 6, 2024
- « la mer en débat », vers le 49-3 de la politique énergétique ? mai 6,

## ENR source d'emplois ?

On nous aurait vendu du rêve depuis de nombreuses années sur ce sujet. Alors ça tombe bien parce qu'il y a une étude en 2024 dans le Journal of Public Economics (revue avec comité de lecture).

"Les effets sur l'emploi local des énergies renouvelables sont modestes et surtout ne sont pas durables. Et ces effets positifs transitoires sont principalement observés sur le solaire, pas l'éolien. Ces effets disparaissent après l'entrée en service de l'installation." (Fabra, Gutiérrez, Lacuesta, & Ramos, 2024).



Contents lists available at ScienceDirect

Journal of Public Economics

journal homepage: [www.elsevier.com/locate/jpube](http://www.elsevier.com/locate/jpube)



## Do renewable energy investments create local jobs?☆

Natalia Fabra <sup>a,b,\*</sup>, Eduardo Gutiérrez <sup>c</sup>, Aitor Lacuesta <sup>c</sup>, Roberto Ramos <sup>c</sup>

<sup>a</sup> Universidad Carlos III de Madrid, Spain

<sup>b</sup> CEPR, United Kingdom

<sup>c</sup> Banco de España, Spain

### ARTICLE INFO

JEL classification:

I94

C33

O25

R23

Keywords:

Renewable energy

Employment

Unemployment

NIMBY

Spatial effects

### ABSTRACT

Globally, renewable energy projects often face local opposition despite the potential for job creation. Analyzing data from over 3,900 Spanish municipalities (2017–2021), we find that new jobs frequently do not remain in the host communities. Solar projects show stronger employment and unemployment multipliers compared to wind, reflecting differing task and skill requirements. Beyond the labor market impacts, residents benefit from the investments through greater public spending and increased per capita income. However, these effects are modest, particularly in the case of small to medium-sized plants.

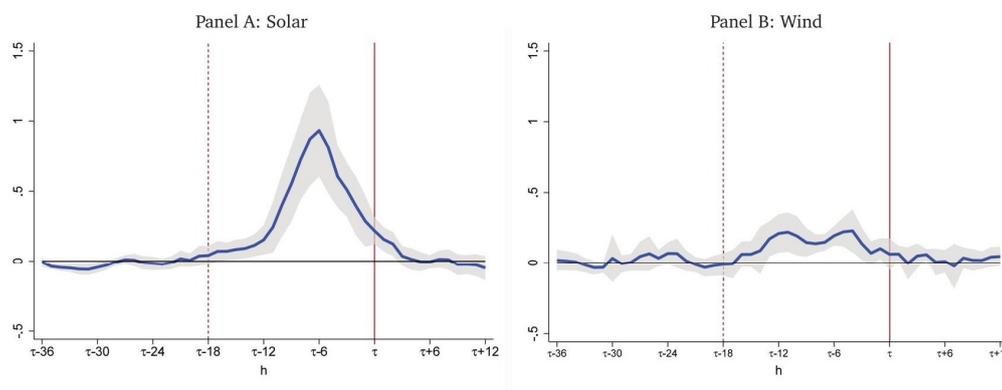


Fig. 3. Local employment effects.

Notes: These figures show the effects of investing 1 MW in solar or wind plants on employment by firms located at the municipalities where the investment occurs in the period January 2017–November 2021,  $h$  months before or after the start-up date. The vertical solid red line marks the start-up date, while the dashed red line marks 18 months before that, when the construction is likely to start. Panel A shows the results for solar investments, and panel B for wind investments. Error bands depict the 95% confidence interval. Standard errors are clustered at the municipality level.

## L'Indre, poubelle éolienne de la région Centre ? Consultation publique concernant la gestion des ENR dans l'Indre

Le collectif « Indre Energies Responsables » et ses 21 associations viennent de lancer une grande consultation concernant la gestion des ENR dans l'Indre. Cette consultation s'appuie sur le film qui vient d'être publié « L'Indre, poubelle éolienne de la région Centre ? ». Aujourd'hui, se sont plus de 43.000 vues qui démontrent la perspicacité de ce message et de la triste réalité engendrée par les parcs éoliens dans l'Indre et en périphérie.

**L'indre,**  
poubelle  
**éolienne**  
de la région Centre ?

0:04 / 14:38

**Le film**

Collectif  
Indre Energies Responsables

**© Indre Energies Responsables**

**La Grande Consultation  
Citoyenne du Collectif  
Indre Energies Responsables  
GESTION des ENR  
dans l'Indre.  
Répondez !**

Ne pas jeter sur la voie publique

## Un élargissement géographique du PNR de la Brenne pour quel avenir et quels intérêts ?

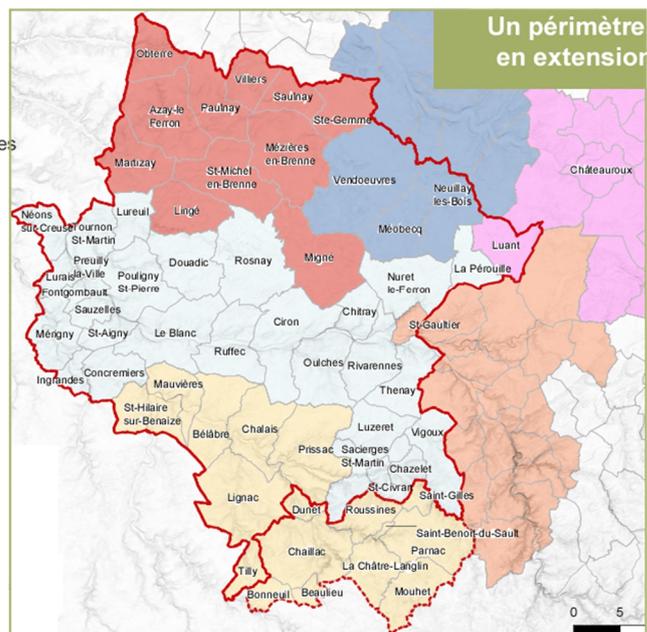
Un élargissement géographique du PNR de la Brenne est proposé pour son avenir. La carte est détaillée dans le dossier de l'enquête publique. L'élargissement est indiqué en pointillés de couleur rouge. Dans une structure existante, un élargissement est souhaitable lorsqu'il apporte des bénéfices incontournables et constructifs sur l'ensemble de sa charte. L'élargissement envisagé pose de nombreux points discutables : Quid de l'assiette budgétaire actuelle dans un redéploiement élargi ? Quid de l'avenir du PNR de la Brenne avec des municipalités entrantes très favorables pour accueillir des projets éoliens industriels, des mégas champs photovoltaïques ou des méthaniseurs (nourris avec des végétaux spécialement cultivés) ? Ces questions nous renvoient à la gestion des communes actuellement dans le PNR de la Brenne, très favorables pour accueillir des projets éoliens industriels (Pouigny Saint-Pierre, Martizay, Luant...). Compte tenu des différents éléments détaillés dans cette déposition, la nouvelle charte doit exclure par le menu toutes les communes du PNR de la Brenne actuelles et futures si elles accueillent ou accueilleront des parcs éoliens industriels (rappel vote du Conseil Syndical de 2023 et vote de Destination Brenne). Si ces communes persistent à vouloir rester, leur supprimer alors, la dotation "aménités rurales" renforcée pour les Parcs naturels régionaux.

## L'organisation territoriale

Le périmètre d'étude recouvre 51 communes de l'actuel Parc naturel régional de la Brenne, auxquelles s'ajoutent 10 nouvelles communes.

Il est couvert par 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

-  La Communauté de communes Brenne - Val de Creuse
  -  La Communauté de communes Cœur de Brenne
  -  La Communauté de communes Marche Occitane - Val d'Anglin
  -  La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole (1 commune)
  -  La Communauté de communes Val de l'Indre - Brenne (3 communes)
  -  La Communauté de communes Éguzon - Argenton - Vallée de la Creuse (1 commune)
- Périmètre du PNR Brenne actuel  
..... Extension



## Nouvelle charte et respect des engagements écrits par sa gestion politique

Cette nouvelle charte présente et décrit un corpus d'engagements qui devra être en totalité respecté par les prochaines équipes politiques (Conseil Syndical, Président(e)). Dans cette prochaine organisation, les salariés exécutent les différents choix et missions actés par les élus au Conseil Syndical. Ecrire ce que l'on doit faire et respecter ce l'on a écrit est fondamental dans un fonctionnement démocratique. Dans ces conditions, la nouvelle charte doit être plus détaillée et explicite concernant les différents thèmes présentés dans cette déposition.

Recevez, messieurs, mes sincères salutations.

Pascal VRIGNAT  
Président

Fabra, N., Gutiérrez, E., Lacuesta, A., & Ramos, R. (2024). Do renewable energy investments create local jobs? *Journal of Public Economics*, 239, 105212.

Copie : Enquête AHTI



Article AHTI - Novembre 2017

## **Le besoin d'un tourisme respectueux de l'environnement tout en étant proactif vis-à-vis de la demande et des besoins des touristes d'aujourd'hui et de demain.**



*Château du Bouchet et ses grues (Hiver 2016 – Hélio)*

Pour que le tourisme poursuive son expansion et reste une industrie rentable, ses modes de fonctionnement et de développement doivent évoluer vers des pratiques plus proactives d'un point de vue environnemental. L'engagement des acteurs professionnels du tourisme est au cœur de l'évolution qui doit s'accomplir en matière de responsabilité écologique. On pourra retenir par exemple, le nouveau label qui s'appliquera en matière d'hébergements dès 2018 dans le PNR Brenne : Marque Valeurs Parc. La Région Centre-Val de Loire est également très attachée à l'évolution de l'attractivité touristique [13].

Tout comme les industriels ou les artisans qui travaillent continuellement sur l'amélioration de la qualité de leurs produits, l'industrie du tourisme doit rendre à la nature ce qu'elle lui a pris et ce qu'elle reçoit presque gratuitement de la part de l'environnement.

Un tourisme respectueux de l'environnement ou tourisme durable peut se définir comme un tourisme qui réponde aux besoins actuels des touristes et des entreprises du secteur, sans compromettre la capacité des touristes et entreprises de demain d'apprécier et de profiter des mêmes destinations.

***En d'autres termes, un tourisme durable est un tourisme qui répond aux besoins des générations actuelles tout en conservant et en mettant en valeur la beauté et l'intégrité des sites touristiques pour les générations futures.***

Les chercheurs universitaires spécialisés dans le tourisme, particulièrement Butler [2], ont supposé que les destinations suivaient un cycle de vie : phase d'exploration, d'évolution, de développement, de consolidation, puis de stagnation et, à terme, de rajeunissement ou de déclin. Les impacts sur l'environnement apparaissent dès le début de la phase d'exploration et si aucune mesure de planification et de contrôle n'est mise en place, les conséquences sur l'environnement s'amplifieront pendant les phases d'évolution et de développement, et apparaîtront clairement pendant la phase de consolidation. ***La dégradation de l'environnement est un des facteurs clés de la stagnation et du déclin éventuel d'un site, alors que l'amélioration de l'environnement est vitale pour sa régénération.*** Un tourisme plus respectueux de l'environnement permettra au site concerné de subir une période de stagnation réduite au minimum et d'évoluer de la phase de consolidation vers une phase continue de rajeunissement [7], [9], [12].

***La stabilité des formes matérielles et visibles du paysage constitue un élément stratégique très important pour l'industrie touristique.***

En effet, que les paysages d'une destination changent brutalement, et c'est tout un secteur touristique qui risque d'être ébranlé, parce qu'une destination perd l'une de ses ressources importantes, parce que l'image promotionnelle ne montre plus la réalité de la destination ou, encore, parce que les touristes ne rencontrent pas – ou plus – ce qu'ils sont venus chercher [3], [14].



*La Brenne des étangs*

Or, il n'est pas rare que des paysages soient amenés à changer de façon plus ou moins brutale et plus ou moins contrôlée, sous l'impulsion de phénomènes variés (industrialisation, changements climatiques...). L'image des destinations en question peut alors être amenée à évoluer, voire à s'affaiblir. Il s'agit donc d'un véritable enjeu pour les intervenants touristiques concernés.

Le rapport international PNUE [7] est très clair concernant les impacts sur les paysages en matière de production d'énergie électrique et de chaleur. Dans certains cas, l'énergie (pour la production d'électricité et de chaleur) peut être fournie par des sources locales. ***Les sources d'énergie renouvelables doivent être privilégiées en faisant attention à l'impact des infrastructures correspondantes sur les paysages (par exemple : choix du lieu d'implantation d'éoliennes, de pylônes...).***

Dans le contexte d'implantation de parcs éoliens on peut également relever avec regrets et sur notre territoire, la mise en place du concept de greenwashing<sup>1</sup> (lire : Le Parc éolien de Sainte Lizaigne racheté par le groupe IKEA [5]).

---

<sup>1</sup> Le greenwashing, ou en français l'éco blanchiment, consiste pour une entreprise à orienter ses actions marketing et sa communication vers un positionnement écologique. C'est le fait souvent, de grandes multinationales qui de par leurs activités polluent excessivement la nature et l'environnement. Alors pour redorer leur image de marque, ces entreprises dépensent dans la communication pour « blanchir » leur image, c'est pourquoi on parle de greenwashing.

**L'association AHTI vient de clôturer une enquête afin d'apporter des éléments de mesure concernant l'impact d'implantation d'éoliennes industrielles sur le choix d'une destination touristique.** Cette enquête a été menée en 2017 sur un corpus de 1280 touristes accueillis en Gîtes et chambre d'hôtes de l'Indre ou visiteurs (âgés de plus de 18 ans).

*Quel serait l'impact de l'implantation d'éoliennes industrielles sur votre choix de destination touristique ?*

- *Si ces éoliennes sont visibles depuis votre lieu d'hébergement :*
  - Dans un environnement proche (0 à 2 kms) : **97 %** changent de destination
  - A moyenne distance (2 à 10 kms) : **95 %** changent de destination
  - A l'horizon (> à 10 kms) : **72 %** changent de destination
  
- *Si ces éoliennes sont visibles lors de vos activités touristiques dans le PNR Brenne ou à proximité :*
  - Dans un environnement proche (0 à 2 kms) : **71 %** changent de destination
  - A moyenne distance (2 à 10 kms) : **56 %** changent de destination
  - A l'horizon (> à 10 kms) : **34 %** changent de destination

**Les résultats obtenus montrent clairement que l'attractivité touristique d'un territoire et donc de son P.I.B peuvent être anéantis avec l'implantation d'éoliennes industrielles.**

Notre étude confirme les différents travaux présentés dans cet article : les touristes sont attirés en Brenne et Boischaut pour profiter des paysages ruraux et des derniers espaces naturels préservés, flore, faune, qui ont échappé à l'urbanisation et à l'artificialisation des terres.



*Le Boischaud Sud de l'Indre*

Contenu des résultats de l'enquête émise par la CCI de l'Indre en 2015 ([4]), notre territoire sera touristiquement sinistré si de nouveaux parcs éoliens sont implantés sur les pépites touristiques du département : Château de Valençay (87 960 visiteurs en 2014), Maison du Parc Naturel Régional de la Brenne (63 010 visiteurs en 2014), Parc de la Haute Touche (50 306 visiteurs en 2014), Maison de George Sand à Nohant (32 763 visiteurs en 2014).

**Ces chiffres enthousiasmants montrent l'attractivité de notre département et de ses sites prestigieux en l'absence d'éoliennes industrielles à proximité.**

***Les résidences secondaires : un atout majeur pour l'économie liée au tourisme.***



Le tourisme occupe en France une place majeure : plus de 2 millions d'emplois, près de 7,5% du PIB, environ 10 milliards d'euros de contribution à la balance commerciale. Liée en grande partie au patrimoine des territoires (naturel, paysager, culturel, industriel, urbain...), cette activité repose plus que d'autres sur une étroite coopération public-privé et, plus largement, sur la mobilisation de ses multiples acteurs : collectivités et satellites, Etat, opérateurs, associations et, de plus en plus, consommateurs [8]. "Le cœur des territoires bat donc au rythme du tourisme...". L'économie territoriale privilégie traditionnellement deux approches.

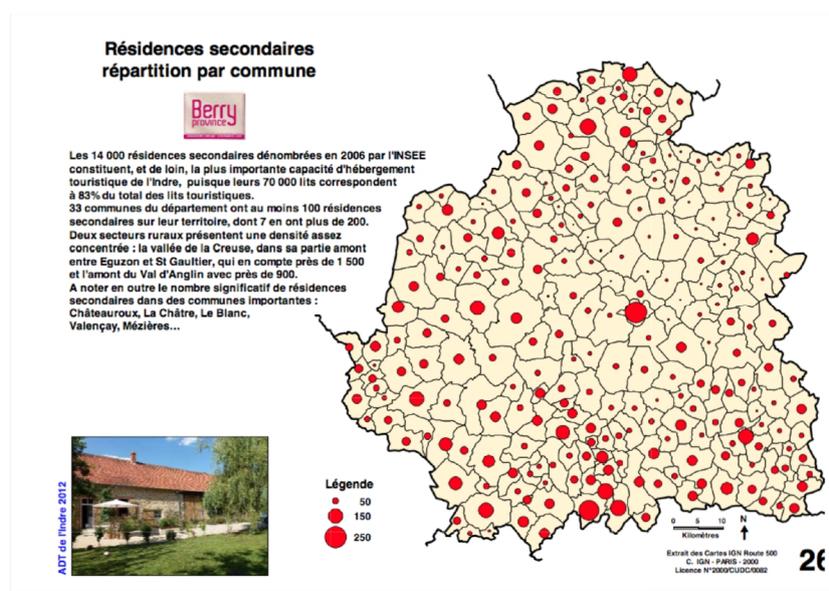


Résidences secondaires : atout majeur pour le tourisme

La première prend pour objet principal la localisation des firmes sur le territoire : c'est l'économie productive. La deuxième est centrée sur les populations qui habitent sur ce territoire : c'est l'économie résidentielle. L'apport des séjournants provisoires devenant de plus en plus important, la notion d'"économie présenteielle" s'est substituée peu à peu à celle d'"économie résidentielle" pour bien marquer que ces revenus étaient consécutifs à la présence des personnes et non à leur résidence sur le territoire. La population des territoires varie en effet tout au long de l'année par le double mouvement des visiteurs qui viennent y séjourner et des habitants qui partent en voyage. Par exemple, il n'est pas rare en effet de constater que le nombre de franciliens qui quittent la région pour des raisons touristiques soit supérieur à celui des visiteurs qui y entrent, de province ou de l'étranger. En moyenne, un parisien passe 57 nuitées par an à plus de 100 km de Paris. Il existe donc une fuite nette de consommation d'Ile-de-France vers le reste de la France et du monde [8].

**Dans les communes rurales les plus éloignées du monde urbain, 61 % des logements sont des résidences secondaires. Les revenus générés par la présence de résidences secondaires familiales sont bien plus conséquents que ceux occasionnés par l'hôtellerie ou le camping. L'économie locale en dépend majoritairement [8].**

Le département de l'Indre est bien évidemment concerné par cet enjeu majeur. La Cartographie 1 le montre avec des zones plus ou moins denses sur ce territoire. La part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2014 représentait 10,3% des logements dans ce département [10].



Cartographie 1 : Résidences secondaires : atout majeur pour le tourisme

Lorsque l'on regarde géographiquement la position de ce département et du Berry, l'Indre se situe à l'interface de plusieurs entités géographiques et culturelles identifiées et reconnues comme des destinations touristiques : le Boischaut nord dont le château de Valençay constitue un pôle majeur, d'ailleurs intégré au circuit touristique des châteaux de La Loire, le Parc Naturel Régional de la Brenne avec ses milieux de faune et de flore préservés ainsi que le Boischaut sud avec La Châtre et le domaine de George Sand à Nohant. Il apparaît donc clairement, qu'à partir de cette position d'interface géographique, un potentiel de développement touristique existe (courts ou longs séjours de clientèles parisiennes notamment mais aussi tourisme d'affaires autour du romantisme) [6]. Il convient donc de préserver et de valoriser ces atouts [6] :

- La proximité du bassin parisien, une localisation proche des bassins émetteurs et une accessibilité aisée au territoire font de l'Indre le premier "*département vert aux portes de Paris*",
- Le territoire dispose d'un potentiel de clientèle non marchande important (70 483 lits en résidences secondaires) à rendre prescriptrice de la destination (1 million de nuitées en résidences secondaires),
- Des lieux d'accueil prestigieux existent pour le tourisme d'affaires (Châteaux et lieux de caractère),
- Les départements du Cher et de l'Indre travaillent depuis plusieurs années sur la stratégie de Marque "*Berry*" afin de commercialiser leurs produits et leurs séjours auprès des clientèles parisiennes.

Les dépenses effectuées par les touristes dans les pays de l'Indre leur apportent de l'ordre de 9 à 15% de leurs bases économiques. On peut également noter que le tourisme constitue par ailleurs une importante source de revenus résidentiels dans l'Indre [11].

### ***Quid de la prospection de l'offre et de la demande en matière touristique pour les territoires authentiques dans les prochaines années ?***

Sur ce thème, les prédictions de Booking sont particulièrement marquantes pour l'année 2018 [1]. Cet acteur majeur en matière de services de réservations met en évidence les projections incontournables pour l'item tourisme. Les résultats de cette enquête, portant sur 19.000 de ses clients réguliers, confortent l'engagement que souhaite avoir le territoire de la Brenne pour les prochaines années : destination Brenne.



*Photo source ([1])*

Que peut-on retenir de cette enquête et des attentes des futurs touristes et de leur famille ?

- 35% des personnes sondées souhaitent partir à la découverte de régions authentiques et tester les produits locaux.
- 34% des touristes tenteront de revenir sur les lieux de leurs vacances d'enfance. Cette nostalgie touche même les fameux millenials (18-34 ans) qui seront 44% à privilégier la destination de leur enfance.
- Les destinations qui mettront en avant la randonnée seront aussi privilégiées puisque 56% des voyageurs déclarent vouloir faire des randonnées pédestres (l'activité vélo est souhaitée pour 24%).

- Les chambres d'hôtes seront particulièrement populaires (1 voyageur sur 3 déclare préférer rester dans une maison d'hôtes plutôt qu'à l'hôtel).
- Un véritable espace de vie privatif est souhaité par les touristes.

Les données présentées dans cet article sont parfaitement référencées. Cette contribution doit permettre de dégager des éléments nouveaux de compréhension au regard de l'économie touristique actuelle et future de notre département et du Berry.

*Elle permet également d'évaluer l'impact sur certaines conséquences pour les secteurs tels que l'immobilier, le BTP, le commerce et les services de proximité.*

Enfin, cette contribution vise à préciser les attentes des acteurs liés au tourisme et les besoins qu'ils engendrent au regard des politiques d'aménagement du territoire et des services publics, de valorisation de l'environnement ou encore du cadre de vie.



*Château de Valençay*

Association des Hébergeurs Touristiques de l'Indre et des départements limitrophes (AHTI)

BP-Mairie de Bélâbre

36370 Bélâbre

<http://association-hebergeurs-touristiques-indre.com/>



Repère :

- [1] BOOKING, *Les 8 prédictions de Booking pour 2018*, <http://blog.elloha.com/2017/11/05/les-8-predictions-de-booking-pour-2018/>, 2017.
- [2] R. BUTLER, *The tourism area life cycle*, Channel view publications, 2006.
- [3] C. N. BUZINDE, D. MANUEL-NAVARRETE, D. KERSTETTER and M. REDCLIFT, *Representations and adaptation to climate change*, Annals of Tourism Research, 37 (2010), pp. 581-603.
- [4] CCI DE L'INDRE, *La filière tourisme dans l'Indre*, (décembre 2015).
- [5] CCI DE L'INDRE, *PANORAMA DE PRESSE de l'Indre*, (10 au 16 décembre 2016).
- [6] CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'INDRE, *Promotion de la candidature de l'Indre au raccordement à la LGV POCL* (2010).

- [7] O. M. DU TOURISME, *Vers un Tourisme Durable-Guide à l'usage des décideurs*, 2006.
- [8] F. G. FRANÇOISE PERTSOV, *De nouvelles dynamiques pour le tourisme*, Tendances, Répondre aux nouveaux défis des territoires, scet, Groupe Caisse des dépôts (2016), pp. 1-60.
- [9] [HTTP://WWW.UNEP.FR/SHARED/PUBLICATIONS/CDROM/DTIX1043XPA/](http://www.unep.fr/shared/publications/cdrom/dtix1043xpa/).
- [10] INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=DEP-36>.
- [11] LAURENT DAVEZIES, *Les moteurs du développement des pays du département de l'Indre*, Etude réalisée pour la Mission Interministérielle d'Aménagement et de Développement du Territoire (MIADT) de l'Indre (2004).
- [12] B. S. MARTIN and M. UYSAL, *An examination of the relationship between carrying capacity and the tourism lifecycle: Management and policy implications*, Journal of Environmental Management, 31 (1990), pp. 327-333.
- [13] RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE, *Hébergements touristiques - Le guide du porteur de projet*, 2015.
- [14] A. D. TASCI and W. C. GARTNER, *Destination image and its functional relationships*, Journal of travel research, 45 (2007), pp. 413-425.